



POSTULAT URGENT

Auteur Paola Riva Gapany, PS/GC, Julien Dubuis, PLR/FDP et Daria Moulin, Les Vert.e.s
Objet Garantir l'accessibilité aux études HES-SO pour tous et toutes !
Date 12/11/2024
Numéro 2024.11.338

Actualité de l'événement

Le 10 octobre 2024, le Comité gouvernemental de la HES-SO a communiqué sa décision d'adapter la taxe d'études semestrielle. Dès la rentrée académique 2025-2026, la taxe d'études pour les étudiants suisses en Bachelor et en Master passera de CHF 500.- à CHF 700, soit 200.- de plus par semestre et de 500.- à 1'050.- soit plus du double pour les étudiants étrangers

Imprévisibilité

Plus de 80% des étudiants travaillent pour payer leurs études. En 2022, près de 45'000 étudiants, soit environ 7% de la population estudiantine, ont demandé une aide financière, (354 millions distribués). Les fonds d'urgence créés durant le Covid-19, ont été maintenus dans certains cantons une fois cette période terminée, les demandes des étudiants ayant continué d'affluer. Il était dès lors impossible de prévoir une augmentation des taxes d'études au vu du contexte décrit

Nécessité d'une réaction ou d'une mesure immédiate

Les hausses des taxes prévues s'appliqueront dès le 1er janvier 2025, il est donc impératif d'agir très rapidement pour limiter ou empêcher cette hausse, voire adopter ou renforcer des mécanismes de soutien aux étudiants défavorisés.

L'augmentation brutale et non progressive des taxes en l'état, est difficilement compréhensible. Les taxes d'étude doivent être fixées de manière progressive, en tenant compte de la situation économique ambiante. Or, cette augmentation soudaine pénalise lourdement les étudiants en leur imposant une charge financière importante, sans possibilité d'anticipation ou de planification, car les hausses des taxes prévues s'appliqueront dès le 1er janvier 2025. Cela pourrait également entraîner une pression accrue sur les étudiants, qui, déjà confrontés à des difficultés économiques, pourraient être contraints d'abandonner leurs études, réduisant ainsi leur avenir professionnel et le potentiel des cantons concernés dont le nôtre.

Une telle hausse des taxes menace l'égalité des chances en matière d'éducation. Elle favorisera les étudiants issus de familles ayant une situation financière plus favorable, au détriment de ceux issus de milieux plus modestes. Cela porte atteinte à l'idée même de méritocratie et compromet la diversité des profils dans nos écoles et dans nos entreprises. L'État doit garantir l'égalité des chances pour chaque étudiant, et cet objectif ne pourra être atteint en alourdissant les taxes d'étude de manière aussi significative.

L'éducation et la formation de nos jeunes est une richesse pour le canton et pour la Suisse, et constituent un investissement stratégique pour l'avenir, dont le canton du Valais s'est toujours vanté. Les étudiants de la HES-SO sont les futurs acteurs essentiels de notre économie, de notre innovation et de notre société, notamment dans des domaines où la pénurie en personnel formé est notoire, (soins et travail social) ou annoncée. En conséquence, la décision de hausser les taxes d'études semestrielles compromet l'accessibilité à tous à ces

formations de qualité et accentuera encore plus la pénurie en personnel formé.

Il est crucial de souligner que la HES-SO regroupe des établissements répartis dans plusieurs cantons, dont certains sont économiquement moins favorisés que d'autres. Dans ces régions, une telle augmentation des taxes pourrait aggraver les inégalités économiques et sociales, car elle toucherait plus durement les étudiants qui ont déjà moins de moyens pour subvenir à leurs besoins. La comparaison avec d'autres HES, où les salaires sont plus élevés, n'est donc pas pertinente dans ce contexte.

Aujourd'hui, la pauvreté estudiantine est une réalité alors que plus de 79% des étudiants HES travaillent pendant leurs études (

<https://www.travailler-en-suisse.ch/>). Plusieurs cantons, comme Neuchâtel et Gen

ève, ont mis en place des dispositifs pour soutenir les étudiants en situation p

récaire (aide financière, distribution gratuite de denrées alimentaires, bon pou

r repas). À l'heure actuelle avec l'augmentation du coût de la vie, la hausse de

s taxes d'étude de la HES-SO pourrait entraîner une aggravation de la précarité

étudiante. Il est à noter que selon les dernières études, seuls 14% des étudiant

s en Suisse bénéficient d'aides, alors qu'ils sont par exemple près de 90% en Su

ède, Pays-Bas, Angleterre et Finlande. En France, ils sont un peu plus de 50%.

Conclusion

Par ce postulat, nous demandons au Conseil d'Etat de revoir à la baisse sa décision d'augmenter le montant des taxes d'étude de la HES-SO, de créer et renforcer tout mécanisme de soutien aux étudiants en situation de précarité, à savoir accès aux marchés solidaires, bons pour repas, distribution de denrées alimentaires invendues ou tout autre acte de solidarité.